

RÉFÉRENTIEL OFFICIEL DE LABELLISATION

Document maître des exigences, preuves et conditions de décision

MATERNELLE & PRIMAIRE



Grandir pour soi. Grandir avec les autres.

Pédagogie conçue et fondée par Badr Berrada

Ingénieur d'État en économie appliquée et aide à la décision

STATUT DU DOCUMENT

Document officiel du système de labellisation « La Pépinière des valeurs ». L13 consolide les exigences normatives déjà définies dans L01 à L12 et sert de référence commune aux candidats, auditeurs et instances de décision.

Version 1.0 • Août 2026

Positionnement du Référentiel officiel

L13 ne remplace pas les livrables L01 à L12. Il les rassemble dans un cadre normatif unique et rend immédiatement lisibles les exigences qui doivent être démontrées pour obtenir, maintenir ou renouveler le Label.

Livrable de référence	Fonction dans L13
L01 - Charte fondatrice	Vision, principes fondateurs et identité pédagogique.
L02 - Référentiel pédagogique	Pratiques attendues et traduction éducative.
L03 - Standards du Label	Exigences auditable : A-M en maternelle et P1-P8 au primaire.
L04 - Grille de notation	Pondérations, notes, seuils et niveaux de Label.
L05-L06 - Audit et outils	Méthode d'observation, collecte et traçabilité des preuves.
L07-L10 - Décision, gouvernance, usage	Cycle de certification, impartialité et droit d'usage.
L11-L12 - Candidats et familles	Lisibilité du processus et de la promesse du Label.

Une exigence simple : prouver la réalité

PRINCIPE DIRECTEUR

Le Label n'évalue pas une communication, une décoration ou une intention. Il évalue une réalité pédagogique observable, cohérente, documentée lorsque nécessaire et suffisamment stable dans le temps.

Qui utilise L13 ?

Acteur	Usage principal
Établissement candidat	Comprendre les exigences et préparer des preuves authentiques.
Auditeur habilité	Évaluer avec une règle commune et traçable.
Comité de labellisation	Décider sur la base des scores, critiques et constats.
Établissement labellisé	Maintenir la conformité et piloter l'amélioration.
Direction du Label	Garantir cohérence, versions et intégrité du système.

Deux périmètres, une même exigence

Le Label couvre deux modalités pédagogiques distinctes. Elles partagent la même ambition éducative, mais elles sont auditées et décidées séparément.

Périmètre	Dispositif labellisé	Ce que le Label évalue	Hors périmètre
Maternelle PS-MS-GS	« La Pépinière des valeurs » - pédagogie intégrée unique.	Expérience pédagogique complète : autonomie, environnement, posture, valeurs, observation, familles, gouvernance.	Aucune séparation interne « officiel / parascolaire » n'est créée.
Primaire CE1-CE6	« Le Chemin vers les valeurs » - activité parascolaire structurée.	Qualité du programme parascolaire : séances, animateur, participation, progression, familles, gouvernance.	Programme scolaire officiel, matières, notes, examens et résultats académiques.
Double périmètre	Maternelle + Primaire.	Deux audits, deux scores et deux décisions explicites.	Aucune moyenne globale ne peut compenser un écart sur l'autre périmètre.

RÈGLE NON NÉGOCIABLE AU PRIMAIRE

Le Label ne certifie jamais le programme scolaire officiel. Il certifie exclusivement la mise en œuvre du programme parascolaire « Le Chemin vers les valeurs » et ses conditions de qualité.

05 / PORTÉE DU CERTIFICAT

Une mention qui correspond exactement au périmètre validé

Mention de certificat	Portée
Maternelle	Périmètre maternelle uniquement.
Primaire - Le Chemin vers les valeurs	Programme parascolaire primaire uniquement.
Maternelle + Primaire	Deux périmètres, chacun ayant satisfait ses propres exigences.

06 / INDÉPENDANCE DES SCORES

Deux scores, jamais une moyenne

MATERNELLE

Standards A-M • Score /100 • Niveau propre • Critiques propres au périmètre.

PRIMAIRE

Standards P1-P8 • Score /100 • Niveau propre • Critiques propres au périmètre.

07 / RÈGLE DE CONFORMITÉ

Comment une exigence devient démontrée

Chaque exigence doit être évaluée à partir de preuves suffisamment fiables. La déclaration d'un responsable ou un support marketing ne suffit pas lorsqu'une pratique peut être observée directement.

Force	Exemple de preuve	Valeur probante
A	Observation répétée + document + entretien convergent	Très forte
B	Observation directe ou plusieurs sources cohérentes	Forte
C	Document ou entretien non corroboré	Moyenne
D	Déclaration seule ou support marketing	Faible

08 / TRIANGULATION

Principe de triangulation

- Observer la pratique lorsque cela est possible.
- Vérifier la cohérence entre documents, entretiens et réalité terrain.
- Échantillonner plusieurs classes, situations ou périodes lorsque le risque le justifie.
- Tracer la source principale de chaque conclusion importante.

09 / ÉCHELLE

Échelle commune de notation

Note	Niveau	Définition opérationnelle
0	Non conforme	Exigence absente, contraire ou non démontrée.
1	Partiel	Pratique présente mais irrégulière, incomplète ou insuffisamment maîtrisée.
2	Conforme	Pratique effective, cohérente et suffisamment stable.
3	Maîtrisé / exemplaire	Pratique intégrée, comprise, suivie et améliorée de manière démontrable.

PROTECTION DE LA DÉCISION

Un score global élevé ne peut jamais compenser une non-conformité critique. Les critères critiques sont vérifiés séparément.

Référentiel maternelle - Standards A à M

En maternelle, le Label porte sur l'expérience pédagogique intégrée dans son ensemble. Les treize familles ci-dessous constituent la matrice officielle de notation.

Code	Famille	Poids
A	Vision intégrée	8 %
B	Environnement préparé	10 %
C	Matériel et activités	8 %
D	Posture de l'éducateur	12 %
E	Autonomie de l'enfant	10 %
F	Valeurs vécues	12 %
G	Discipline éducative	8 %
H	Observation et progression	8 %
I	Rituels et organisation	5 %
J	Coéducation familles	6 %
K	Formation	5 %
L	Gouvernance pédagogique	5 %
M	Inclusion et adaptation	3 %

CŒUR OBSERVABLE

Les familles D - Posture de l'éducateur, E - Autonomie de l'enfant et F - Valeurs vécues sont centrales. Elles disposent de planchers renforcés pour les niveaux Confirmé et supérieurs.

Calcul du score maternelle

Score de famille = (note obtenue / 3) × poids de la famille. Le score final est la somme des scores pondérés et s'exprime sur 100.

Exemple	Note	Poids	Score obtenu
D - Posture de l'éducateur	2 / 3	12 %	8,0 / 12
F - Valeurs vécues	3 / 3	12 %	12,0 / 12
M - Inclusion	1 / 3	3 %	1,0 / 3

Exigences maternelle - A à D

Code	Exigence essentielle	Indicateurs observables	Preuves attendues
A	Vision intégrée	« Grandir pour soi » et « Grandir avec les autres » sont vécus comme deux dimensions d'une même pédagogie ; aucune séparation artificielle.	Projet pédagogique, entretiens, observations, organisation.
B	Environnement préparé	Espaces lisibles, accessibles, ordonnés, sécurisés et favorisant l'action autonome.	Observation des classes, plans, routines, photos de suivi.
C	Matériel et activités	Activités concrètes, adaptées à l'âge, disponibles, entretenues et utilisées avec intention pédagogique.	Observation, inventaire utile, fiches de présentation, traces.

Code	Exigence essentielle	Indicateurs observables	Preuves attendues
D	Posture de l'éducateur	Observation avant intervention, guidance progressive, respect, non-humiliation, autonomie soutenue sans sur-assistance.	Observations répétées, entretiens, feedbacks, accompagnement.

13 / LECTURE AUDIT

Ce que l'auditeur doit voir

- Les adultes ne font pas systématiquement à la place de l'enfant.
- Le cadre reste clair sans installer une relation fondée sur la peur ou l'humiliation.
- L'environnement aide l'enfant à comprendre quoi faire, où trouver et où ranger.
- Les activités observées correspondent réellement à la pédagogie décrite.

SIGNAUX D'ALERTE

Décoration préparée pour la visite, matériel inaccessible aux enfants, réponses apprises par cœur, sur-assistance de l'adulte ou pratiques humiliantes fragilisent directement la conformité.

14 / ATTENTE MINIMALE

Stable, pas spectaculaire

Le Label recherche une pratique ordinaire suffisamment stable. Une démonstration parfaite le jour J ne compense pas une réalité quotidienne incohérente.

15 / MATERNELLE E-H

Exigences maternelle - E à H

Code	Exigence essentielle	Indicateurs observables	Preuves attendues
E	Autonomie de l'enfant	L'enfant agit, choisit dans un cadre adapté, prend soin de ses affaires et demande une aide pertinente.	Observation, routines, traces de progression, entretiens.
F	Valeurs vécues	Respect, coopération, entraide, honnêteté, gratitude et responsabilité sont traduits en comportements et situations réelles.	Observation, projets, responsabilités, récits de situations.
G	Discipline éducative	Règles simples, conséquences compréhensibles, réparation et gestion des conflits sans humiliation.	Règlement interne, observation, entretiens, situations traitées.
H	Observation et progression	L'équipe décrit les progrès sans enfermer l'enfant dans une étiquette et adapte l'accompagnement.	Grilles, carnets, réunions, traces d'observation.

GRANDIR POUR SOI

Autonomie • confiance • concentration • initiative • persévérance • responsabilité personnelle.

GRANDIR AVEC LES AUTRES

Respect • écoute • coopération • entraide • gratitude • honnêteté • responsabilité relationnelle.

16 / PROGRESSION

Observer pour accompagner, pas pour classer

La progression peut être décrite, partagée avec l'équipe et expliquée aux familles. Le suivi du Label ne vise pas à créer une notation scolaire de la personnalité de l'enfant.

17 / RÉPARATION

La valeur devient visible dans l'action

Lorsque survient une erreur ou un conflit, l'objectif éducatif est d'aider l'enfant à comprendre, agir différemment et réparer lorsque cela est pertinent. La valeur est ainsi travaillée dans une situation réelle.

Exigences maternelle - I à M

Code	Exigence essentielle	Indicateurs observables	Preuves attendues
I	Rituels et organisation	Routines prévisibles, transitions maîtrisées, responsabilités adaptées et temps de concentration protégés.	Emploi du temps, observation, responsabilités, organisation.
J	Coéducation familles	Familles informées, écoutées et associées sans leur demander de reproduire l'école à domicile.	Réunions, carnets, supports, retours et réclamations.
K	Formation	Équipes clés formées, nouveaux collaborateurs intégrés, accompagnement continu.	Registre, attestations, plans, observations de pratique.
L	Gouvernance pédagogique	Pilotage, référent identifié, réunions, indicateurs et décisions tracées.	Plan annuel, PV, tableau de bord, plans d'action.
M	Inclusion et adaptation	Réponses raisonnables aux besoins, respect des différences et absence de stigmatisation.	Observations, adaptations, échanges familles, procédures.

19 / CONDITIONS INSTITUTIONNELLES

La pédagogie doit survivre au changement de personne

Un établissement mature ne dépend pas d'une seule éducatrice particulièrement engagée. Les routines, la formation, l'accompagnement et la gouvernance doivent permettre de maintenir la qualité malgré les changements d'équipe.

À RETENIR

Le Label certifie un système pédagogique vivant. Les bonnes intentions individuelles comptent, mais elles doivent être soutenues par une organisation capable de les rendre durables.

20 / PRIMAIRE

Référentiel primaire - Standards P1 à P8

Le volet primaire possède un référentiel autonome afin que l'audit du Label ne glisse jamais vers une évaluation du programme scolaire officiel.

Code	Domaine primaire	Poids
P1	Identité et périmètre parascolaire	10 %
P2	Conception des séances et progression	15 %
P3	Posture de l'animateur	15 %
P4	Valeurs vécues et participation	20 %
P5	Observation et progression	10 %
P6	Familles et coéducation	10 %
P7	Formation et professionnalisation	10 %
P8	Gouvernance, amélioration et intégrité	10 %

PRINCIPE DE SÉPARATION

P1 est structurel. Si l'établissement présente le Label comme une certification du programme scolaire officiel, le périmètre primaire ne peut pas être validé.

21 / OBSERVATION PRIMAIRE

Ce que l'auditeur regarde et ce qu'il ne juge pas

Il regarde	Il ne juge pas
La qualité d'une séance de valeurs et la participation des élèves.	La leçon de mathématiques, de français ou d'une autre matière officielle.

Il regarde	Il ne juge pas
La posture de l'animateur.	La méthode académique retenue pour le programme scolaire officiel.
La progression du programme parascolaire.	Les notes, examens ou résultats académiques.
La séparation claire des périmètres.	La conformité au programme ministériel au titre du Label.

22 / PRIMAIRE P1-P4

Exigences primaire - P1 à P4

Code	Exigence essentielle	Indicateurs observables	Preuves attendues
P1	Identité et périmètre	« Le Chemin vers les valeurs » est clairement identifié comme activité parascolaire distincte du programme officiel.	Projet, emploi du temps, communication, entretien direction.
P2	Conception et progression	Objectifs explicites, progression annuelle, séances actives adaptées aux niveaux CE1-CE6.	Programmation, fiches séances, productions, observation.
P3	Posture de l'animateur	Dialogue, écoute, non-humiliation, questions ouvertes, médiation et exemplarité.	Observation, entretien, feedback, accompagnement.
P4	Valeurs vécues et participation	Élèves qui argumentent, coopèrent, prennent des responsabilités et expérimentent les valeurs.	Séances, projets, missions, productions, témoignages.

23 / SÉANCE DE VALEURS

Une séance active, pas un sermon

- Partir d'une situation, d'un récit, d'un dilemme ou d'une expérience adaptée à l'âge.
- Faire parler, questionner, confronter des points de vue et coopérer.
- Relier la valeur à une action ou une responsabilité concrète.
- Éviter la moralisation descendante comme modalité principale.

POINT FORT DU VOLET PRIMAIRE

P4 porte 20 % du score. Le Label attend que les valeurs deviennent une expérience vécue et participative, pas uniquement un contenu à réciter.

24 / PRIMAIRE P5-P8

Exigences primaire - P5 à P8

Code	Exigence essentielle	Indicateurs observables	Preuves attendues
P5	Observation et progression	Les progrès sont décrits sans créer de note académique officielle au titre du Label.	Carnets, grilles, bilans, traces de progression.
P6	Familles et coéducation	Les familles comprennent le programme et peuvent prolonger certains gestes éducatifs sans devoir « faire l'école ».	Supports, réunions, carnets, retours familles.
P7	Formation et professionnalisation	Animateurs et référents formés, observés et accompagnés.	Registre formation, habilitations, observation de pratique.
P8	Gouvernance, amélioration et intégrité	Programme piloté, autoévalué, amélioré et communiqué honnêtement.	Plan annuel, réunions, indicateurs, plans d'action, communication.

25 / PROGRESSION

Décrire l'évolution sans transformer le Label en matière scolaire

Le suivi peut décrire la participation, l'écoute, la coopération, la prise de responsabilité ou la capacité de réparation. Ces observations servent l'accompagnement et la coéducation, mais ne doivent pas être présentées comme une note académique officielle.

Du calendrier au tableau de bord

Élément	Attente
Programmation	Progression annuelle adaptée aux niveaux.
Animation	Séances réalisées avec régularité et qualité.
Observation	Traces utiles, non bureaucratiques.
Formation	Habilitations et accompagnements à jour.
Amélioration	Écarts identifiés, actions suivies et résultats revus.

Exigences pouvant bloquer la labellisation

Les critères critiques protègent l'enfant, l'intégrité du système et la clarté du périmètre. Ils sont évalués séparément du score global.

Code	Exigence critique	Périmètre	Effet possible
C-01	Dignité : absence de violence ou humiliation	Commun	Refus ou suspension
C-02	Sécurité : aucun danger grave lié aux pratiques ou à l'organisation	Commun	Refus ou suspension
C-03	Audit intègre : pas de falsification ou dissimulation substantielle	Commun	Refus / retrait possible
C-04	Pédagogie intégrée : pas de séparation concurrente des deux dimensions	Maternelle	Blocage ou non-conformité majeure
C-05	Formation minimale des équipes clés	Commun	Conditionnel ou refus
C-06	Voix de l'enfant considérée	Commun	Écart majeur si absence systémique
C-07	Autoévaluation périodique	Commun	Condition de maintien
C-08	Réclamations graves suivies	Commun	Suspension possible
C-09	Usage honnête du Label	Commun	Suspension / retrait
C-10	Aucun titre ou statut non approuvé	Commun	Correction immédiate
C-11	Séparation programme officiel / Le Chemin vers les valeurs	Primaire	Blocage du volet primaire
C-12	Pas de note académique officielle au titre du Label	Primaire	Correction préalable / blocage

RÈGLE DE PROTECTION

Aucun niveau « Excellence » ou « Centre de référence » ne peut être obtenu en compensant un critère critique par de bonnes notes ailleurs.

Écarts, niveaux et décision

Type	Définition	Traitement
Observation	Point perfectible sans non-conformité formelle.	Conseil dans le rapport.
Écart mineur	Pratique partiellement conforme sans atteinte au socle.	Action corrective avec délai.
Écart majeur	Exigence importante insuffisamment maîtrisée ou écart répété.	Condition de labellisation ou suivi rapproché.
Écart critique	Atteinte à sécurité, dignité, intégrité du Label ou architecture fondatrice.	Refus, suspension ou retrait.

Seuils officiels de labellisation

Niveau	Score global	Conditions complémentaires
Non labellisable	< 55	Ou au moins un critère critique bloquant.
Engagé	55 à 69	Critiques satisfaits ; plan d'amélioration formalisé.
Confirmé	70 à 84	Critiques satisfaits ; pratiques stables ; exigences essentielles maîtrisées.
Excellence	85 à 94	Aucune famille structurante faible ; maîtrise élevée et amélioration continue démontrée.
Centre de référence	95 à 100	Excellence + capacité documentée à former, accompagner et contribuer au développement du Label.

LECTURE DU SCORE

Le niveau final combine trois éléments : score global, critères critiques et planchers par famille. Le score seul n'est jamais une décision automatique.

30 / DOUBLE PÉRIMÈTRE

Décision séparée

Pour une candidature maternelle + primaire, le comité reçoit deux résultats distincts. Un périmètre peut être attribué tandis que l'autre est ajourné, refusé ou conditionnel. Le certificat reprend uniquement les périmètres validés.

31 / PLANCHERS

Planchers de maturité - Maternelle

Les niveaux supérieurs exigent des notes minimales par famille. Les standards D, E et F constituent le cœur observable et ne peuvent pas être faibles aux niveaux Confirmé et supérieurs.

Famille	Engagé	Confirmé	Excellence	Centre réf.
A - Vision intégrée	≥1	≥1	≥2	≥2
B - Environnement préparé	≥1	≥1	≥2	≥2
C - Matériel et activités	0 ou +	≥1	≥1	≥2
D - Posture éducateur	≥1	≥2	≥2	3
E - Autonomie enfant	≥1	≥2	≥2	3
F - Valeurs vécues	≥1	≥2	≥2	3
G - Discipline éducative	≥1	≥1	≥2	≥2
H - Observation/progression	≥1	≥1	≥2	≥2
I - Rituels/organisation	0 ou +	≥1	≥1	≥2
J - Coéducation familles	0 ou +	≥1	≥1	≥2
K - Formation	≥1	≥1	≥2	≥2
L - Gouvernance	≥1	≥1	≥2	≥2
M - Inclusion/adaptation	0 ou +	≥1	≥1	≥2

32 / PRIMAIRE

Planchers et cohérence

Au primaire, le niveau est également déterminé par le score /100, les critères critiques du périmètre et la cohérence des standards P1 à P8. P1, P3 et P4 ne peuvent pas être masqués par des résultats élevés sur des dimensions administratives.

COHÉRENCE AVANT MOYENNE

Le système de notation doit refléter une maturité pédagogique globale. Une excellente gouvernance ne compense pas une mauvaise posture d'animation ou une confusion du périmètre.

Cycle officiel de labellisation

La labellisation est un processus continu. Elle commence par une candidature recevable et se poursuit par le maintien démontré des exigences.

Étape	Objet	Trace attendue
1. Candidature	Identifier établissement, périmètre et responsables.	Dossier officiel de candidature.
2. Préqualification	Vérifier prérequis et critères critiques évidents.	Décision de recevabilité.
3. Autoévaluation	Mesurer les écarts avant audit.	Grille et plan d'amélioration.
4. Audit	Observer, interroger, vérifier, échantillonner.	Registre de preuves et constats.
5. Rapport	Formaliser scores, écarts et recommandations.	Rapport d'audit.
6. Corrections	Clôturer écarts lorsque requis.	Preuves de clôture.
7. Comité	Décider de manière impartiale.	PV et décision.
8. Certification	Émettre certificat et droit d'usage.	Certificat, sceau, registre.
9. Surveillance	Vérifier maintien et amélioration.	Autoévaluation / revue / audit ciblé.
10. Renouvellement	Réévaluer avant échéance.	Nouvelle décision.

Validité et suivi

Élément	Règle de référence
Validité initiale	3 ans.
Autoévaluation	Annuelle.
Revue intermédiaire	À mi-parcours ou en cas de changement majeur.
Renouvellement	Audit complet avant échéance.
Événement majeur	Audit exceptionnel possible.

Décider sans confondre accompagnement et certification

La crédibilité du Label repose sur une séparation claire entre la pédagogie, l'accompagnement des établissements, l'audit et la décision finale.

Organe	Responsabilité dans le référentiel
Fondateur / garant	Préserve la vision et l'intégrité conceptuelle sans décider seul de chaque certification.
Direction du Label	Administre, déploie, maîtrise les versions et garantit les périmètres.
Comité pédagogique	Interprète les exigences et valide les évolutions techniques.
Cellule audit / qualité	Organise les missions, habilite et calibre les auditeurs.
Comité de labellisation	Attribue, conditionne, refuse, renouvelle, suspend ou retire.
Secrétariat	Assure dossiers, convocations, registres, certificats et archivage.

Règles minimales

Principe	Application
Conflit d'intérêts	Déclaration obligatoire avant toute mission.
Séparation des rôles	Le formateur ou accompagnateur ne décide pas seul de la certification de l'établissement accompagné.
Traçabilité	Notes, preuves et décisions sont conservées.
Confidentialité	Les informations internes et données sensibles sont protégées.
Calibration	Des revues périodiques limitent les écarts entre auditeurs.

PRINCIPE DE CRÉDIBILITÉ

Un Label est crédible lorsqu'il peut réellement refuser une candidature, imposer une correction, suspendre un droit d'usage et retirer une certification lorsque les exigences ne sont plus respectées.

Droit d'usage et communication

La certification donne un droit d'usage limité au périmètre, au niveau et à la période de validité décidés. Elle ne transfère pas la propriété du Label.

Situation	Règle
Établissement candidat	Ne peut pas se présenter comme labellisé. Une mention « candidat » n'est utilisée que selon les règles graphiques autorisées.
Établissement labellisé	Peut utiliser le signe correspondant à son niveau et à son périmètre en validité.
Périmètre primaire	La communication doit préciser que la certification porte sur « Le Chemin vers les valeurs » et non sur le programme scolaire officiel.
Suspension / expiration	Toute présentation comme établissement actif cesse pendant la suspension ou après expiration.
Modification du logo / sceau	Interdite hors variantes officielles approuvées.

Usages incompatibles avec le Référentiel

- Présenter la candidature comme une certification acquise.
- Laisser croire à une reconnaissance d'une autorité publique qui n'aurait pas été obtenue.
- Transférer le droit d'usage à un tiers.
- Utiliser le Label hors périmètre, après expiration, suspension ou retrait.
- Créer un titre, un sceau ou une formulation pouvant être confondus avec un statut officiel du Label.

CLARTÉ POUR LES FAMILLES

Le Label garantit un système éducatif évalué selon un référentiel. Il ne promet ni un enfant « parfait », ni un résultat académique particulier, ni une reconnaissance publique non obtenue.

Contrôle de conformité avant décision

Point de contrôle	Attente
Périmètre	Maternelle, Primaire ou les deux clairement identifiés.
Standards	Tous les standards applicables sont évalués.
Preuves	Les conclusions importantes reposent sur des preuves suffisantes et tracées.
Critiques	C-01 à C-12 applicables sont explicitement vérifiés.

Point de contrôle	Attente
Notation	Notes 0, 1 et 3 justifiées ; score calculé correctement.
Planchers	Exigences minimales du niveau visé vérifiées.
Écarts	Observations, mineurs, majeurs et critiques classés.
Impartialité	Conflits d'intérêts contrôlés avant décision.
Décision	Niveau et périmètre cohérents avec les constats.
Suivi	Actions correctives, échéances et surveillance définies.
Usage	Formulation du certificat et du sceau conforme au périmètre.
Archivage	Dossier, rapport et décision enregistrés dans le registre du Label.

40 / RÈGLE DE PRÉVALENCE

En cas d'écart entre documents

Les principes fondateurs de L01, la séparation structurelle des périmètres et les critères critiques ne peuvent pas être affaiblis par une interprétation opérationnelle. Toute ambiguïté doit être soumise à l'instance compétente avant décision.

FORMULE DE SYNTHÈSE

Ce qui est annoncé doit pouvoir être observé. Ce qui est observé doit pouvoir être expliqué. Ce qui est évalué doit pouvoir être amélioré.

41 / DÉCLARATION FINALE

Le sens du Label

« La Pépinière des valeurs » considère que l'éducation ne consiste pas uniquement à transmettre des connaissances. Elle aide l'enfant à devenir progressivement autonome, responsable, conscient de ses choix, respectueux des autres et capable de contribuer positivement à la vie collective.

Le Label reconnaît les établissements qui transforment cette ambition en pratiques observables, cohérentes, sécurisantes et durables.

Faire grandir l'enfant pour lui-même.
Faire grandir l'enfant avec les autres.
Faire grandir les valeurs de demain.



Pédagogie conçue et fondée par Badr Berrada

Ingénieur d'État en économie appliquée et aide à la décision

STATUT

Référentiel officiel du système de labellisation « La Pépinière des valeurs » • L13 • Version 1.0 • Août 2026